



FOCUS

JANVIER 2026 | N°31

LES DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Profils des nouveaux habitants
et des personnes quittant le territoire

Issues du recensement de la population mené par l'INSEE, les mouvements résidentiels (ou migrations résidentielles) constituent un indicateur clé pour comprendre les dynamiques territoriales et guider les politiques d'aménagement. Ils renseignent sur les mobilités des habitants, leur choix de vie et l'attractivité des territoires.

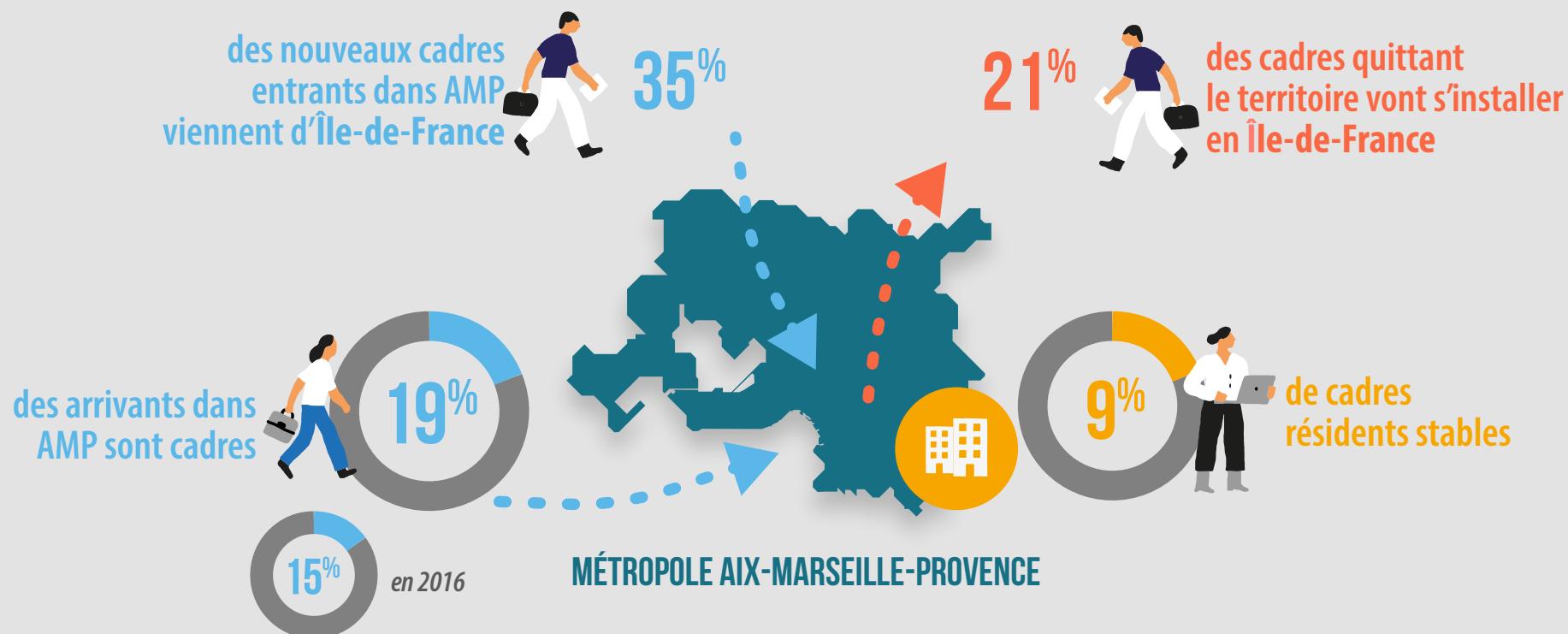
En 2022*, environ 35 660 nouveaux habitants s'installent dans la métropole Aix-Marseille-Provence. Qui sont ces nouveaux arrivants ? D'où viennent-ils ? Dans le même temps, 43 079 habitants ont quitté le territoire métropolitain. Qui sont-ils ?

L'analyse distingue trois groupes : les nouveaux arrivants, récemment installés, et les sortants, qui ont décidé de quitter la Métropole, au regard des « stables », qui vivaient déjà dans le territoire et y restent. Cette publication propose une analyse des profils de nouveaux arrivants et de sortants. Ce deuxième focus est la suite d'un précédent volet qui aborde les grandes tendances des dynamiques résidentielles. Une troisième et dernière publication sera consacrée aux caractéristiques des échanges communaux sous le prisme de la diversité des poids démographiques.

*Publiées en 2025, les dernières données de recensement sont celles de 2022 et sont comparables aux données de 2016

UNE MÉTROPOLE QUI ATTIRE DES CADRES

En 2022, Aix-Marseille-Provence se distingue par un solde migratoire positif des cadres (+528 cadres), faisant une catégorie d'actifs à part, alors que des métropoles comme celles du Grand Paris, de Lyon, de Montpellier enregistrent un départ net de cadres (c'est-à-dire plus de départs que d'arrivées).



Accentuant la tendance observée en 2016, près d'un nouvel arrivant sur cinq (19% contre 15% en 2016) appartient à cette catégorie, alors que les cadres représentent seulement 9% parmi les résidents stables de la Métropole. L'Île-de-France est la principale région d'origine de ces cadres (35%), alors que 21% des cadres quittent le territoire pour s'y installer. Parmi les nouveaux arrivants en emploi, les CSP+* sont deux fois plus nombreuses que les ouvriers et employés, une tendance qui s'accentue par rapport à 2016 (indice CSP** : 2,21 en 2022 contre 1,44 en 2016). Pour 2 cadres ou professions intermédiaires arrivants dans le territoire, 1 ouvrier ou employé s'installe.

Autre élément qui révèle le caractère attractif du territoire, parmi les nouveaux arrivants qui travaillent (actifs en emploi), 38% sont cadres (6 928) proportion plus conséquente que chez la population déjà installée (22%).

*Cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires

**L'indice CSP est le rapport entre le nombre de cadres et de professions intermédiaires au regard du nombre d'ouvriers et d'employés : un indice de 2 indique qu'il y a deux fois plus de cadres et professions intermédiaires que d'ouvriers et d'employés

DES NOUVEAUX ARRIVANTS PLUS DIPLOMÉS...

En 2022, la métropole ne compense plus les départs de diplômés du supérieur comme c'était le cas en 2016, mais, ceux qui s'y installent affichent un niveau de formation en nette hausse : 56% ont un diplôme du supérieur (contre 50% en 2016), comparativement au 30% parmi les habitants déjà installés.



L'indice de formation confirme ce contraste. Pour chaque nouvel arrivant sans diplôme (ou au plus brevet des collèges), cinq sont diplômés du supérieur (indice 5,6), contre seulement 1,3 dans la population stable. A titre comparatif, pour les sortants, l'indice est de 3,9.

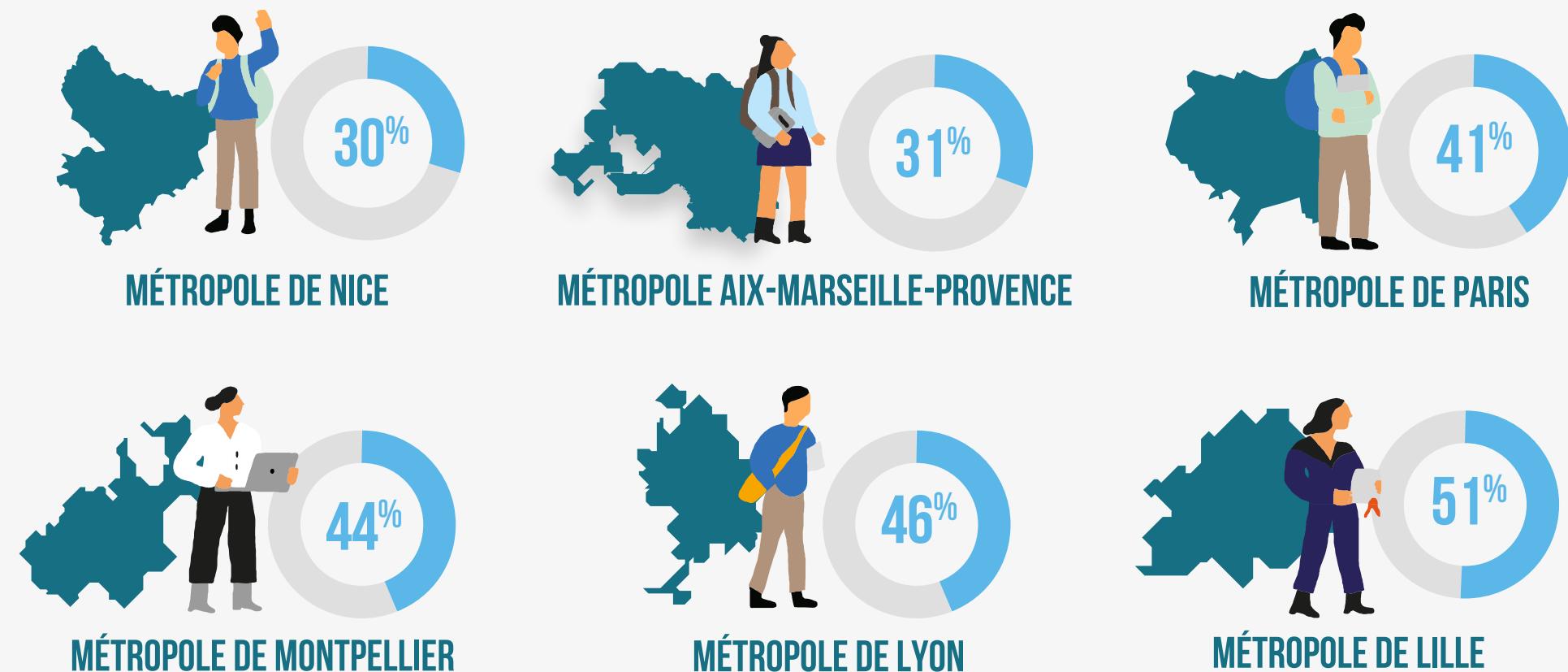
Côté emploi, la métropole attire des actifs occupés très qualifiés. Les diplômés Bac +5 et plus sont en solde positif (+291), alors que les autres niveaux de diplôme affichent un solde migratoire négatif.

Quant aux sortants diplômés du supérieur, près d'un tiers s'installent dans le reste de la région SUD-PACA, tandis que 17% s'installent en Île-de-France, 15% en Occitanie et 14% en Auvergne-Rhône-Alpes.

...ET PLUS JEUNES QUE LA POPULATION DÉJÀ PRÉSENTE

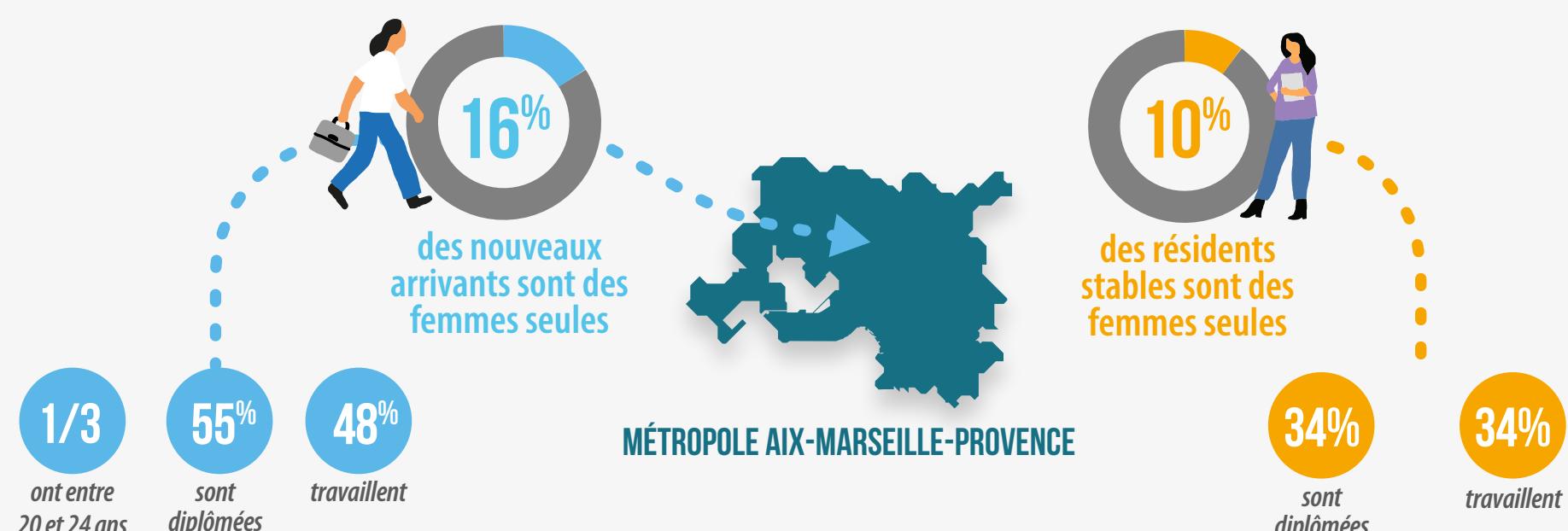
En 2022, 58% des nouveaux arrivants ont moins de 30 ans, alors que cette tranche d'âge représente 34% des personnes déjà présentes sur le territoire. Aix-Marseille-Provence attire particulièrement les 15-19 ans (+674 personnes*) et, dans une moindre mesure, les 15-24 ans (+205). Au total, 31% des nouveaux arrivants ont entre 15 et 24 ans, contre seulement 12% dans la population stable. Cette part est relativement plus faible que dans d'autres métropoles.

Part des nouveaux arrivants (15-24 ans)
dans les différentes métropoles



DES FEMMES SEULES QUI S'INSTALLENT DANS LA MÉTROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence attire des personnes vivant seules (+439 en 2022), tout comme la Métropole de Lyon, la Métropole Européenne de Lille et Montpellier Méditerranée Métropole. Mais sa spécificité tient à l'attractivité auprès des femmes : +576** en 2022, une tendance déjà observée en 2016 et qui se confirme.



Elles représentent 16 % des nouveaux arrivants, contre 10 % dans la population stable. Elles sont plus diplômées (55 % contre 34% des femmes vivant seules déjà présentes) et plus insérées professionnellement (48 % travaillent contre 34 % dans la population stable des femmes vivant seules) et près d'un tiers d'entre elles ont entre 20 et 24 ans.

L'ancrage universitaire du territoire joue un rôle clé grâce à Aix-Marseille Université et à ses grandes écoles (école polytechnique, école d'ingénieurs, de commerce, Institut d'Etudes Politiques (IEP), Ecole Centrale...). Un tiers de ces nouvelles arrivantes sont élèves, étudiantes ou stagiaires non rémunérées, alors que cette catégorie représente seulement 4% de la population stable.

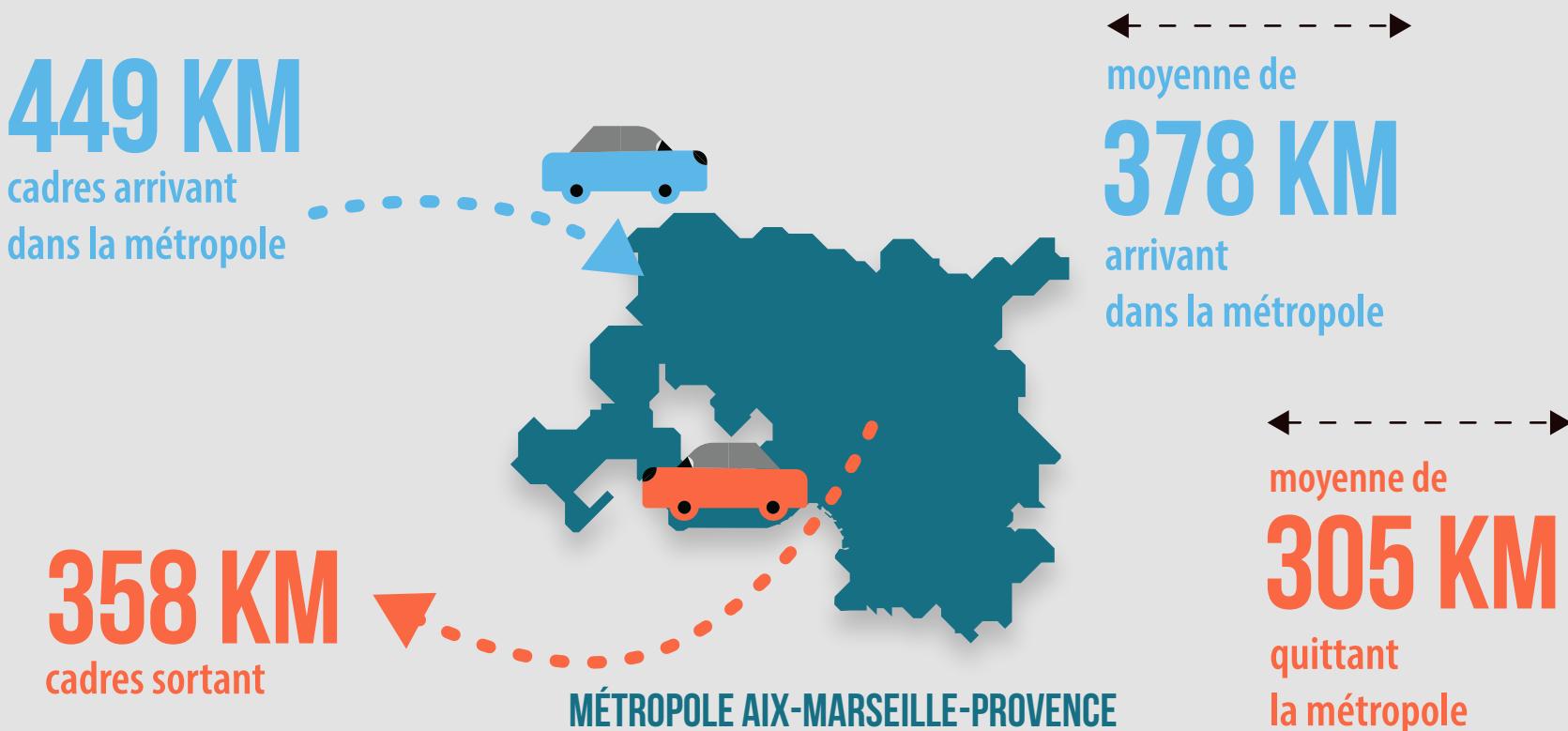
Enfin, un tiers d'entre elles viennent du reste de la région SUD-PACA.

*solde migratoire : différence entre nombre d'arrivants et nombre de sortants
**(compte tenu du solde migratoire négatif des hommes vivant seuls : -137)

DES NOUVEAUX ARRIVANTS QUI VIENNENT DE (PLUS) LOIN

En 2022, les nouveaux arrivants ont fait en moyenne 378 km pour venir s'installer dans la métropole. Quand ceux qui la quittent s'installent moins loin en parcourant en moyenne 305 km. Cette tendance est dans la continuité de celle observée en 2016. Néanmoins, la distance parcourue par les nouveaux arrivants a augmenté de 6% entre 2016 et 2022.

L'attrait de la Métropole Aix-Marseille-Provence est notamment plus important pour les cadres qui viennent en moyenne de 449 km, alors que ceux qui partent s'en vont moins loin (358 km).



DAVANTAGE DE TRANSPORTS EN COMMUN POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS

En 2022, près d'un nouvel habitant sur deux de la Métropole Aix-Marseille-Provence délaisse la voiture pour d'autres modes de transport pour aller travailler. A titre de comparaison, seul 1 habitant sur 3 installé de longue date fait ce choix. Le report est principalement fait sur les transports en commun (22% contre 16% pour les stables) et la marche à pied (12% contre 7% pour les stables).

La tendance, déjà visible en 2016, se confirme. L'usage de la voiture recule chez les nouveaux habitants, passant de 59% à 53% en six ans. Chez les stables, la part reste quasiment inchangée (70% en 2016, 69% en 2022).

Ces tendances pourraient s'expliquer par des habitudes acquises ailleurs ou par le choix d'un logement plus proche du lieu de travail.

agAM
AGENCE D'URBANISME DE
L'AGGLOMERATION MARSEILLAISE

1, place Jules Guesde - 13002 - Marseille

07 50 72 82 23 agam@agam.org

Toutes nos ressources @ portée de clic sur www.agam.org

Pour recevoir nos publications dès leur sortie, inscrivez-vous à notre newsletter

Directeur de la publication : Frédéric Bossard

Rédaction : Stéphanie Suquet, Céline Samper - Conception / Réalisation : pôle Production graphique Agam
Marseille - Janvier 2026 © Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise